



L'INTÉRIM, LA PRÉCARITÉ AU MATÉRIEL

Représentant plus de 4% du Domaine MATÉRIEL, les intérimaires souffrent d'une exploitation de leur statut de salariés précaires « bons à tout faire » par une entreprise, peu scrupuleuse, qui fragilise le statut cheminot et met en péril la transmission des savoirs et savoir-faire.

La CGT s'interroge toujours sur le niveau des charges de travail et de la désorganisation chronique des ateliers de Maintenance. La Direction affiche un aplomb dédaigneux lorsqu'elle évoque l'accroissement des charges temporaires, seul motif qu'elle peut avancer pour avoir recours aux salariés intérimaires. Cela permet de réaliser une maintenance à bas coûts, seul objectif recherché par nos dirigeants.

Faisant fi de la sécurité des personnels et des matériels, « les missions » s'organisent avec l'ardeur que l'on ne retrouve pas dans le règlement des problèmes chroniques d'organisation de la production. La spécificité des métiers du MATÉRIEL oblige à une formation contraignante et techniquement aboutie pour le ferroviaire. Les accidents ferroviaires de ces dernières années sont autant de signaux que l'entreprise doit prendre en compte pour offrir une stabilité et une pérennité de l'emploi cheminot au statut du cadre permanent.

Les déroulements de carrière ainsi que les parcours professionnels sont freinés par l'utilisation de salariés précaires qui occupent des postes au dictionnaire des filières. Ces postes doivent permettre une évolution professionnelle dans l'entreprise SNCF mais ne bénéficient ni aux intérimaires qui les occupent ni aux cheminots.

Des dégâts sur les conditions de vie et de travail des salariés frisent l'indécence sociale. Il n'est pas rare de côtoyer un salarié intérimaire qui n'a pas pris de « congés » ou de repos depuis plusieurs mois en se reposant sur le fait qu'une hypothétique embauche peut survenir à la fin de sa énième mission. Ce leurre du sacro-saint CDI n'est qu'un artifice pour augmenter la productivité de salariés souvent en proie à des difficultés financières, tout comme les cheminots au statut qui connaissent aussi une période difficile tant sur les conditions de travail que sur les dégradations de la qualité de vie.

Cette utilisation malhonnête de l'intérim prive la Caisse de Retraite et de Prévoyance des cotisations de ce personnel.

La CGT réagit vivement avec et pour les salariés précaires issus de l'intérim ou de CDD. Elle s'inquiète aussi de l'avenir de l'apprentissage dans le domaine MATÉRIEL et de l'alternance qui sont utilisés aux mêmes fins, à savoir une productivité galopante et vorace.

La CGT revendique l'embauche de tous les intérimaires qui le souhaitent. La CGT rappelle qu'un départ en retraite équivaut à une embauche. Il est donc possible, voire nécessaire, d'embaucher dans notre entreprise et d'offrir cette possibilité aux intérimaires à la recherche d'un vrai contrat.

